

Rapport d'activités 2015

Fondation Danielle Mitterrand France Libertés



Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés

Fondation reconnue d'utilité publique
et dotée du statut consultatif à l'ONU.
5 rue Blanche, 75009 Paris, France
Tél : (33) 1 53 25 10 40 Fax : (33) 1 53 25 10 42

www.france-libertes.org

Sommaire du rapport d'activités 2015

I/ Les rencontres Eau, Planète et Peuples	4
1) Eau, Planète et Peuples au Forum Social Mondial de Tunis - du 24 au 28 mars 2015.....	4
2) Eau, Planète et Peuples à la COP21 – du 4 au 12 décembre 2015.....	5
II/ Eau et Climat	6
1) Plaidoyer.....	6
2) Feuille d'eau « Rendons l'eau à la terre pour restaurer le climat »	7
3) L'EquilibriO le jeu pour comprendre le changement climatique par l'eau	7
4) Festival de l'Oh ! – 30/31 mai 2015.....	8
III/ Droit à l'eau en France	8
1) Les avancées de la proposition de loi n°1375 pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement	8
2) Campagne contre les coupures d'eau illégales	9
IV/ Opération Transparence	12
1) Résultats de l'enquête sur l'évolution du prix de l'eau depuis 2011	12
2) Lancement d'une nouvelle enquête sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif .	12
V/ Soutien aux peuples.....	13
1) Soutien aux Munduruku du Brésil.....	13
2) Campagne pour le respect des droits des Jummas du Bangladesh	14
3) Suivi du cas Caimanes au Chili.....	15
4) Rencontre avec des représentants des Guarani-Kaiowa du Brésil	16
5) Festival de cinéma de Douarnenez sur les résistances dans les Andes	17
VI/ Extractivisme et droit à l'eau.....	17
1) Suivi des projets de terrain.....	17
2) Brochure « le droit à l'eau face aux activités extractives – la mobilisation de la société civile » 21	
3) Plaidoyer au Conseil des droits de l'Homme.....	21

VII / Lutte contre la biopiraterie.....	23
1) Troisièmes rencontres internationales contre la biopiraterie en mars	23
2) Plaidoyer dans le cadre de l'examen du projet de loi biodiversité	24
3) Identification et traitement de cas de biopiraterie.....	25
VIII/ Kurdistan irakien	26
1) Cérémonie de remise du Prix Danielle Mitterrand à Erbil	26
2) Appui à la formation des cadres de jeunesse.....	26
IX/ Déchets et Citoyenneté	27
1) Projet « Ressourceries Urbaines, approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et Kindia (Guinée) »	27
2) Recherche-Action « Déchets et Citoyenneté »	27
X/ Pour une gouvernance alternative des migrations	28
1) Participation au Forum Social Mondial à Tunis en mars	28
2) Rencontre internationale « Gouvernance alternative des migrations » en mai.....	29
3) Soutien aux migrants avec le réseau <i>Des Ponts Pas Des Murs</i>	29
XI/ Campagnes soutenues	30
1) Campagne internationale de désinvestissement	30
2) Enjeux d'eau, dialogue pour la paix.....	30
3) Soutiens aux luttes en France et à l'international.....	31
XII/ Comités-relais en action	31
1) En Gironde.....	31
2) Dans la Loire	32
3) En Lot et Garonne.....	33

I/ Les rencontres Eau, Planète et Peuples

1) Eau, Planète et Peuples au Forum Social Mondial de Tunis - du 24 au 28 mars 2015

La seconde édition des rencontres « Eau, Planète et Peuples » a eu lieu au Forum Social Mondial de Tunis afin de **construire et porter un message humaniste fort des organisations et réseaux de la société civile du monde entier sur la question de l'eau**. Quatre ateliers se sont déroulés sur le campus de l'Université El Manar de Tunis :

→ Atelier « Eau et Climat » - Mercredi 25 mars

L'atelier se donnait pour objectif de mettre en évidence les liens existant entre cycles de l'eau et changement climatique. Si les impacts du changement climatique sur les ressources en eau sont évidents, il convient également de s'interroger sur les impacts de notre gestion de l'eau sur le climat. L'intervention principale de cet atelier a été présentée par Michal Kravcik et avait deux objectifs : mettre en évidence les conséquences nocives des activités humaines sur les cycles de l'eau et montrer les effets bénéfiques de la restauration du cycle local de l'eau sur le climat. Les autres interventions ont présenté des exemples d'alternatives, en milieux urbains et oasiens notamment. La discussion avec les participants a porté principalement sur les contraintes des différents types de territoires ainsi que sur les rôles de chacun - citoyens, politiques, collectivités - dans la restauration des cycles de l'eau et dans la lutte contre le changement climatique.

→ Atelier « Eau et Energie » - Mercredi 25 mars

Face à la production d'énergie impactant négativement l'usage et la qualité de l'eau, trois alternatives positives valorisant le contrôle citoyen ont été présentées. Ainsi, au Mexique, à Madagascar et en France, les citoyens se mobilisent et des solutions locales sont mises en œuvre. Les discussions qui ont suivi ont permis de mettre l'accent sur le besoin de partage d'information, les menaces du traité TAFTA, d'entreprises en Tunisie, et de banques finançant les projets énergétiques.

→ Atelier « Eau et Agriculture » - Jeudi 26 mars

L'atelier se donnait pour objectif de questionner les différents modèles de production agricole qui mobilisent des ressources en eau et de voir lesquels sont à même de mieux contribuer à satisfaire l'intérêt de la société dans son ensemble. Les interventions sont allées dans ce sens, une bonne partie étant référée au cas particulier de la Tunisie et à l'eau d'irrigation. La discussion avec les participants et les informations obtenues des fiches ont permis d'approfondir certains aspects du cas tunisien et de soulever des solutions de portée globale concernant aussi bien des possibilités techniques pour augmenter les disponibilités en eau et favoriser sa conservation dans les sols que des questions de gestion, de gouvernance des ressources et d'équité dans les modes de production et de consommation.

→ Atelier « Eau et Droit » - Vendredi 27 mars

L'idée de cet atelier était de mettre en avant les mobilisations citoyennes pour faire respecter le droit à l'eau, alors que le droit à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'Homme par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010. L'atelier a traité de l'action des citoyens pour faire du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement un droit effectif pour tous, et de la manière dont les citoyens peuvent être associés pour un réel accès à l'eau pour tous.

A l'issue de ces rencontres, une [brochure de capitalisation](#) a été réalisée, mettant en avant les messages clés portés par les intervenants et les participants lors de chaque atelier.

2) Eau, Planète et Peuples à la COP21 – du 4 au 12 décembre 2015

A l'occasion de la COP21, en décembre 2015 à Paris, la troisième édition des rencontres « Eau, Planète et Peuples » a été organisée, avec deux objectifs : expliciter les liens entre Eau et Climat et mettre en valeur les alternatives respectueuses du cycle de l'eau et du climat, avec un focus particulier sur les solutions portées par les populations autochtones. Ces rencontres ont reçu le label COP21 et le soutien de la région Ile-de-France et du Ministère de l'Ecologie.

Nous avons mis l'accent sur cette relation entre eau, changement climatique et peuples autochtones à travers plusieurs événements tout au long de la COP 21 qui visaient à :

- Faire entendre la voix des peuples dans la recherche de solutions liées à l'eau et au changement climatique.
- Mettre en lumière les modes de vie traditionnels basés sur une réelle harmonie avec la nature comme solution au changement climatique.
- Partager des solutions alternatives au changement climatique et ses impacts sur l'eau et des techniques d'adaptation issus des savoirs traditionnels des peuples autochtones.

Les rencontres Eau, Planète et Peuples avaient pour ambition de toucher un très vaste public : scientifiques, décideurs, acteurs de terrains, militants, enfants et grand public. Pour cette raison plusieurs espaces ont été investis :

- Les espaces officiels au Bourget (dans la zone Société civile de la COP21) ;
- Les lieux de mobilisation de la Coalition Climat 21 (à Montreuil et au Cent Quatre à Paris) ;
- Le Pavillon de l'Eau d'Eau de Paris ;
- Ainsi que l'espace public pour des manifestations et événements en plein air.

Au total, c'est plus d'une quinzaine d'activités qui ont été organisées (manifestations publiques, conférences, ciné-débats, ateliers, débats citoyens, séances de jeu éducatif avec l'EquibrO, conférence de presse), en présence d'intervenants internationaux venus d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord et du Sud. Parmi ces intervenants, se trouvaient des scientifiques, des citoyens porteurs d'alternatives de terrain, des représentants et leaders autochtones ainsi que des représentants d'ONG.

Une [capitalisation des rencontres](#) a par ailleurs été réalisée, en partenariat avec Almédio Consultores, pôle international de professionnels travaillant à la construction d'intelligences collectives. Cette capitalisation s'applique à synthétiser les messages communs portés durant

l'ensemble des rencontres, ainsi qu'à restituer les interventions et discussions qui ont eu lieu durant chaque activité.

II/ Eau et Climat

1) Plaidoyer

Dans le cadre de la **COP21**, les négociations internationales sur le climat se sont limitées presque exclusivement aux émissions de gaz à effet de serre, bien que le GIEC ait clairement reconnu que le grand cycle de l'eau est affecté par les activités humaines et qu'il est un facteur prépondérant du changement climatique.

Pour sortir du seul axe du CO₂, France Libertés a publié le [livret Eau et Climat](#) rappelant les liens essentiels entre le changement climatique et le cycle de l'eau. Il poursuit trois objectifs :

- expliquer comment cycle de l'eau et climat sont liés en mettant l'accent sur l'infiltration, l'évaporation et l'évapotranspiration de l'eau ;
- présenter des alternatives venues de tous les continents qui montrent comment activités humaines et protection du cycle de l'eau peuvent être liées ;
- montrer qu'il est possible pour tout un chacun, citoyen et élu, de s'engager pour agir positivement et être acteur d'un meilleur équilibre du cycle de l'eau et du climat.

France Libertés a accueilli une volontaire en service civique durant 8 mois afin de réaliser le travail de recherche, de rédaction et de valorisation de cette brochure intitulée « Eau et Climat. Rendre l'eau à la terre pour restaurer le climat », publiée en septembre.

Ce plaidoyer a été diffusé, par mail ou par courrier, auprès :

- de tous les parlementaires français ;
- de tous les présidents de Conseils Régionaux et des présidents des commissions Environnement de ces régions ;
- d'institutions onusiennes (Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et FAO) ;
- de tous les eurodéputés français (hors FN) ;
- des membres de la Commission "Environnement, santé publique et sécurité alimentaire" du Parlement Européen ;
- d'une dizaine de membres du bureau du GIEC et d'une quarantaine de scientifiques membres du GIEC ;
- de grands centres de recherche français (IRSTEA, IRD, CNRS, ASTEE, OIE etc.) ;
- d'une trentaine de grandes associations et ONG françaises concernées par la thématique (Action Contre la Faim, ENDA, GRET, Fondation Good Planet etc.) ;
- des maires des 50 plus grandes villes françaises.

Par ailleurs, la brochure a été communiquée à tous les abonnés à la newsletter et aux donateurs de France Libertés. Dans le cadre des partenariats avec les organisations membres d'Eau, Planète et

Peuples, un mailing a également été effectué vers les réseaux, membres, adhérents et donateurs de la Coordination Eau Ile de France, de la Coalition Eau, du CRID et de la Coalition Climat 21.

La diffusion de la brochure auprès du grand public s'est en outre effectuée à l'occasion de la participation de France Libertés à de grandes mobilisations citoyennes, telles qu'Alternatiba Paris en septembre ou que le Climat Forum en décembre à Montreuil.

La publication de ce plaidoyer nous a ainsi permis de **mobiliser et de fédérer tout un réseau national et international autour des questions liées à la relation entre Eau et Climat durant la COP21**, notamment autour de l'organisation de trois conférences de présentation du plaidoyer au Bourget, au Sommet Citoyen pour le Climat à Montreuil et au Pavillon de l'eau. **L'intérêt des médias pour la thématique Eau et Climat s'est par ailleurs manifesté** à l'occasion d'une conférence de presse de lancement des rencontres Eau, Planète et Peuples où 11 journalistes ont répondu présents.

2) Feuille d'eau « Rendons l'eau à la terre pour restaurer le climat »

En 2015, année symbolique en termes de lutte contre le changement climatique et de négociations internationales, France Libertés a produit une [nouvelle feuille d'eau thématique Eau et Climat](#). Lancée en septembre 2015 durant Alternatiba Paris, cette feuille d'eau a depuis été mise en vente sur le site internet de la fondation et a été distribuée lors des différents événements où France Libertés était organisatrice ou participante (Alternatiba Paris, rencontres Eau, Planète et Peuples en décembre, Sommet Citoyen pour le Climat, side-event dans l'espace société civile des négociations climatiques au Bourget).

Nouvel outil pédagogique, ce modèle de la feuille d'eau permet de sensibiliser de nouvelles personnes aux liens entre Eau et Climat de façon **ludique** par le déchiffrement du nuage de mots encadrant le slogan « Rendons l'eau à la terre pour restaurer le climat ».

3) L'ÉquilibrO le jeu pour comprendre le changement climatique par l'eau

En perspective de la COP21, la fondation France Libertés et l'association Les petits citoyens ont souhaité développer un jeu éducatif pour expliquer aux enfants le changement climatique par l'eau ainsi que pour faire entendre leur parole lors de la COP21.

Ainsi est né L'équilibrO, un jeu coopératif pour les 7-12 ans, qui invite les enfants à travers un ensemble de questions, de réflexions et de débats à rétablir l'équilibre climatique de la Terre (en retournant les cartes d'un grand plateau puzzle représentant d'un côté la Terre malade et de l'autre la Terre saine).

Cet outil, qui a reçu le label COP 21, a été mis à disposition de 250 accueils de loisirs de la fédération Léo Lagrange en juillet 2015, et a fait l'objet d'un partenariat avec Eau de Paris ayant permis aux enfants de 100 écoles et collèges parisiens de comprendre le changement climatique par l'angle original de l'eau. D'autres municipalités et associations se sont également saisies de ce jeu qui a pu être présenté lors de la MEDCOP 21 grâce au soutien de la région PACA et à la COP 21 grâce à celui de la région Ile-de-France.

Enfin, les enfants des accueils de loisirs de la fédération Léo Lagrange et des écoles de Paris ont pu faire entendre leurs voix à travers leurs slogans pour le climat. Ainsi la fondation a collecté leurs paroles sous forme d'un livret qu'elle va délivrer aux acteurs politiques du développement durable.

Une [vidéo](#) a été réalisée pour aider les animateurs à se saisir du jeu.

4) Festival de l'Oh ! – 30/31 mai 2015

La quinzième édition du Festival de l'Oh !, consacrée exclusivement à la Marne, a eu lieu en 2015. France Libertés y a participé, en partenariat avec la Coordination Eau Ile-de-France. Un stand a été tenu durant deux jours par deux membres de l'équipe, autour d'une exposition créée par la Coordination Eau Ile-de-France sur les liens entre Eau et Climat. La tenue du stand a permis de sensibiliser les visiteurs du festival grâce à l'utilisation des différents supports pédagogiques de la fondation : vente de feuilles d'eau et de carafes « lame d'eau », cartes postales, livret « Et si on se parlait de l'eau », livret de questions du jeu L'EquibrO.

III/ Droit à l'eau en France

La Fondation France Libertés porte l'ambition d'une mise en œuvre effective du droit à l'eau dans le monde. Pour faire progresser cette ambition, il est essentiel de faire avancer ce droit en France. Notre action en 2015 a porté sur la promotion de notre proposition de loi pour le droit à l'eau pour tous actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, et sur la poursuite de notre combat contre les coupures d'eau illégales.

1) Les avancées de la proposition de loi n°1375 pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement

France Libertés a participé avec plusieurs autres ONG à l'élaboration d'une proposition de loi pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau potable et à l'assainissement. Ce texte, déposé le 18 septembre 2013 à l'Assemblée Nationale par le député Jean Glavany, reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement comme droit de l'homme, et propose une série de mesures concrètes pour le mettre en œuvre sur le territoire français en s'appuyant sur les collectivités territoriales :

- l'installation obligatoire de points d'eau, de toilettes pour les communes de plus de 3 500 habitants et de douches publiques pour celles de plus de 15 000 habitants ;
- la mise en place d'aide préventive ;
- la création d'un fonds de solidarité assurant la péréquation des territoires français dans les moyens de mise en œuvre de ce droit.

La proposition cherche à pousser la France à respecter ses engagements internationaux et à trouver une réponse pour les 2 millions de personnes qui, encore aujourd'hui, n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau potable et à l'assainissement.

Pour rappel, en 2014, Michel Lesage, député des Côtes d'Armor, a été désigné rapporteur de cette loi. Il est l'auteur du [rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau en France](#) publié en juin 2013. Nous partageons avec lui l'idée que l'eau est un bien commun et nécessite « une vision politique ».

En 2015, la proposition de loi a fait l'objet de la remise d'un rapport complémentaire et d'une nouvelle mouture de la proposition de loi qui porte le N°2715. Cette proposition est soutenue par 5 groupes parlementaires allant de l'UDI au Front de gauche. Suite à de nombreuses auditions et à la rédaction d'amendements, le texte de la proposition a été étudié en commission du développement durable en novembre 2015. Même s'il reste encore quelques points à éclaircir, le texte est prêt à être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale dans le courant du premier trimestre 2016.

Le droit à l'eau en France n'est malheureusement pas une évidence ! En décembre 2015, le Président du Comité National de l'Eau, Jean Launay, a envoyé un courrier à la Ministre de l'Environnement Ségolène Royal expliquant qu'il trouvait inopportun la mise à l'ordre du jour de notre proposition de loi. Ce courrier a entraîné de très vives réactions de la part des députés signataires de la proposition de loi, des associations à l'initiative de cette proposition ainsi que de plusieurs membres du Comité National de l'Eau. Sous la pression, Jean Launay a modifié sa position dans un nouveau courrier. La position initiale du CNE démontre combien il est difficile aujourd'hui de faire avancer la question du droit à l'eau pour tous dans notre pays.

Cette notion philosophiquement évidente pour tout un chacun tant l'accès à l'eau est primordial à la vie disparaît sous les pressions des lobbies et des petits intérêts économiques. L'année 2016 sera cruciale pour faire aboutir ce travail de long terme et enfin espérer que la France inscrive dans la loi son engagement devant les Nations Unies en juillet 2010 en faveur du droit à l'eau pour tous.

2) Campagne contre les coupures d'eau illégales

En France, les coupures d'eau pour impayés sont illégales depuis le décret d'application de la loi Brottes n° 2014-274 en février 2014 qui stipule que la procédure en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau doit tenir compte des évolutions apportées à l'article L. 115-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) par la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013" dite loi Brottes :

"Du 1er novembre de chaque année au 15 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité, de chaleur, de gaz ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à l'interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures [...] Ces dispositions s'appliquent aux distributeurs d'eau pour la distribution d'eau tout au long de l'année."

Depuis juin 2014, France Libertés et la Coordination Eau Ile-de-France ont lancé un appel et collecté près de 1000 témoignages de familles victimes de coupures d'eau ou de réductions de débit illégales. Au lancement de notre appel, les grands distributeurs d'eau privés comme les régies publiques faisaient sciemment fi de la loi, allant même jusqu'à couper l'alimentation en eau à des habitats collectifs, négligeant la situation économique et sociale des usagers, parfois sans préavis ou sans même chercher un arrangement. Ils étaient, en cela, soutenus par des élus locaux et nationaux.

Pour faire valoir le droit fondamental d'accès à l'eau et au regard de l'urgence de la situation, France Libertés et la Coordination Eau-Île-de-France, aux côtés des victimes, ont attaqué en justice des distributeurs d'eau par référé. À chaque fois, la loi a été réaffirmée et la justice a donné raison aux victimes en condamnant les distributeurs à procéder au rétablissement immédiat de l'eau ainsi qu'à des dommages et intérêts importants :

En 2014, trois jugements avaient été rendus. A chaque fois, la justice a ordonné le rétablissement de l'alimentation en eau (ou interdit au distributeur de couper l'eau à nouveau dans les cas où le branchement avait été rétabli) et a condamné les entreprises au versement de plusieurs milliers d'euros d'amende (Lyonnaise des Eaux Suez Environnement - 26 septembre 2014 – Soissons / Veolia - 12 novembre 2014 - Bourges / Noreade - 25 novembre 2014 - Valenciennes).

La décision rendue à Valenciennes a entraîné, début 2015, le changement de la position de France Eau Publique qui regroupe les Régies Publiques de l'eau membres de la Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). La fédération a indiqué clairement la volonté de ses membres d'appliquer la loi. Les entreprises de l'eau ont continué à couper l'eau s'appuyant sur le soi-disant manque de clarté de la loi et refusant de prendre en compte les différents jugements rendus en 2014.

De nouveaux jugements ont été rendus en 2015 du fait du nombre de témoignages toujours très important venant vers la Fondation France Libertés et la Coordination Eau Ile de France :

Syndicat intercommunal eau et assainissement de Fontoy - Vallée de la Fensch - 6 janvier 2015 - Thionville : le juge des référés a ordonné la réouverture immédiate du branchement en eau sous astreinte de 100€ par jour de retard, et interdit de procéder à une nouvelle coupure pour une durée d'un an. Il a condamné la régie publique et le propriétaire à verser 1.500€ de dommages et intérêts (1.000€ et 500€ respectivement) et 1.400€ de remboursement de frais de justice (700€ chacun).

Veolia - 13 mars 2015 - Lyon : Première condamnation d'un distributeur d'eau pour une réduction du débit de l'eau (appelé également lentillage). Le juge des référés a condamné Veolia à 2.000€ de dommages et intérêts pour avoir réduit le débit de l'eau à un particulier.

Compagnie des Eaux de Goussainville – 16 avril 2015 - Gonesse : Le tribunal d'instance de Gonesse a condamné la Compagnie des Eaux de Goussainville à verser 800€ de préjudice matériel et 1.200€ de préjudice moral à une victime de coupure d'eau.

SAUR - 12 octobre 2015 - Amiens : le tribunal d'instance d'Amiens condamne la SAUR à 10.000€ d'amende pour préjudice moral et à 1598€ pour préjudice matériel.

Mais c'est surtout la décision du Conseil Constitutionnel qui a fait l'actualité. Dans le cadre de notre référé devant le tribunal d'Amiens en décembre 2014, la SAUR a porté une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) afin de faire valoir sa liberté contractuelle face au droit à l'eau pour tous. **La décision du Conseil constitutionnel rendue le 29 mai 2015 confirme l'interdiction des coupures d'eau** et fait valoir l'importance de permettre à chacun de vivre dignement chez lui, et de protéger les plus démunis de toute atteinte à leur droit d'accès à l'eau.

« Considérant, en premier lieu, qu'en interdisant aux distributeurs d'eau d'interrompre la distribution d'eau dans toute résidence principale tout au long de l'année pour non-paiement des factures, le législateur a entendu garantir l'accès à l'eau pour toute personne occupant cette résidence ; qu'en ne limitant pas cette interdiction à une période de l'année, il a voulu assurer cet accès pendant l'année entière ; qu'en prévoyant que cette interdiction s'impose quelle que soit la situation des personnes titulaires du contrat, il a, ainsi qu'il ressort des travaux préparatoires de la loi du 15 avril 2013 susvisée, entendu s'assurer qu'aucune personne en situation de précarité ne puisse être privée d'eau ; que le législateur, en garantissant dans ces conditions l'accès à l'eau qui répond à un besoin essentiel de la personne, a ainsi poursuivi l'objectif de valeur constitutionnelle que constitue la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent » (Extrait de la décision du Conseil constitutionnel).

Cette décision essentielle pour notre ambition de mise en œuvre du droit à l'eau pour tous, était appuyée par une position claire des services du Premier Ministre qui a, elle aussi, insisté sur l'approche sociale de l'accès à l'eau. D'autres recours sont possibles pour les acteurs de l'eau pour permettre le recouvrement des factures impayées.

La décision du Conseil Constitutionnel révèle qu'il est essentiel que l'ensemble des acteurs du service public de l'eau changent leurs pratiques et rétablissent le lien social indispensable entre distributeurs et usagers. Au-delà des décisions de justice, France Libertés dénonce le manque de transparence de l'information autour des coupures, réductions de débit et du niveau des impayés. Les entreprises de l'eau refusent de partager ces informations.

En février 2015, le Sénateur Cambon a tenté de modifier la loi et d'autoriser les coupures d'eau pour impayés en profitant de la loi sur la transition énergétique. Sa volonté a été contrée par la Ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal et a permis de mettre le sujet en avant dans les médias.

Les coupures d'eau étant aujourd'hui reconnues clairement comme illégales, les entreprises de l'eau se sont rabattues sur la solution alternative des réductions de débit pour faire pression sur les « mauvais payeurs ». Cette pratique consiste à placer une lentille au niveau de l'arrivée d'eau qui ne laisse passer qu'un mince filet. Elle n'est ni plus ni moins qu'une coupure d'eau déguisée et elle est tout aussi illégale que cette dernière.

En 2015, France Libertés a gagné la bataille juridique et le droit à l'eau en France sort renforcé de ce combat. Pour autant, la guerre n'est pas finie car la fondation reçoit encore de très nombreux témoignages de coupures ou de réductions de débit. Au travers de ce combat contre les coupures d'eau, France Libertés poursuit sans relâche son objectif : l'accès à l'eau pour tous doit être mis en œuvre dans le cadre du service public et tout acteur qui procède à des coupures d'eau ou à des réductions de débit dans des résidences principales ne mérite pas de se voir confier la mise en œuvre de ce service public. **L'eau est un bien commun et son partage est le signe de notre capacité à vivre ensemble au sein d'une société.**

Pour en savoir plus, [consultez notre dossier de presse](#) sur les coupures d'eau.

IV/ Opération Transparence

Depuis cinq ans déjà, la Fondation France Libertés et le magazine 60 millions de consommateurs travaillent ensemble à la réalisation d'enquêtes auprès des citoyens destinées à apporter une plus grande transparence sur les services de l'eau en France.

1) Résultats de l'enquête sur l'évolution du prix de l'eau depuis 2011

Pour la 4^e phase de l'Opération Transparence, France Libertés et 60 millions de consommateurs ont réalisé une **enquête sur l'évolution du prix de l'eau**, qui fait suite à la première étude réalisée en 2011 sur ce sujet. Dans 85% des grandes villes françaises, le prix de l'eau a augmenté plus vite que l'inflation entre 2011 et 2014. Dans une ville sur deux, la hausse est même deux fois supérieure. C'est ce qui ressort de l'enquête auprès de 130 villes, dont les principaux résultats sont présentés dans le numéro d'avril du magazine. L'agglomération du Grand Évreux, Bar-le-Duc, Agen, Chaumont, le Puy-en-Velay, Annecy et Albi sont en haut de la liste, avec une poussée située entre 19% et 37%. Si l'augmentation moyenne des prix est en partie imputable à la hausse de la TVA, elle n'explique pas tout : déterminer l'évolution du prix de l'eau relève avant tout de choix politiques locaux, d'une stratégie à long terme qui fait trop souvent défaut. Par ailleurs, l'étude montre que la part de l'abonnement pénalise les petits consommateurs. Dans certaines villes, comme Avignon ou Foix, une personne seule paie le mètre cube d'eau 40% plus cher qu'une famille de 4 personnes !

Pour obtenir ces informations, France Libertés et 60 millions de consommateurs ont adressé un courrier aux services d'eau des 150 principales villes de France pour obtenir leurs rapports annuels publics 2010 et 2013 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement (RPQS). En l'absence de réponse, nous avons fait appel à nos lecteurs des villes concernées pour qu'ils nous adressent leurs factures d'eau.

2) Lancement d'une nouvelle enquête sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif

En France, 5 millions de foyers, soit entre 12 et 13 millions de personnes, ne sont pas reliés au tout-à-l'égout et sont donc équipés d'installations d'assainissement autonome des eaux usées domestiques. La réglementation¹ impose aux communes d'assurer le contrôle de ces installations neuves et existantes, en créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC.

Les contrôles visent à vérifier le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement dans chaque propriété et à prescrire, après contrôle, la réalisation de travaux. Si les SPANC trouvent leur justification dans une logique environnementale visant à la préservation des ressources en eau, leur

¹ Notamment la loi du 3 janvier 1992 renforcée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales

mise en place concrète a très vite fait apparaître de graves dysfonctionnements (contrôles trop rapides, usagers non informés, obligations de travaux injustifiés, extrême variabilité des tarifs...).

De fait, il est très difficile pour chaque usager de connaître précisément ses obligations et surtout ses droits en matière d'ANC. C'est pourquoi **France Libertés, 60 Millions de consommateurs et le réseau national d'usagers Confi-ANC-e ont lancé, pour la 5^{ème} étape de l'Opération Transparence, une grande enquête collaborative sur les SPANC et leurs ratés.**

Cette enquête s'est appuyée sur la participation des usagers, appelés à témoigner des difficultés rencontrées face à leur SPANC, et sur l'étude de la légalité des règlements de services des SPANC de la France entière. Au total, les témoignages de 507 usagers et les règlements de service de 230 SPANC ont pu être récoltés par France Libertés, 60 millions de consommateurs et le réseau d'usagers Confi-ANC-e. Un article dans la revue de celle-ci paraîtra en mars 2016 avec une analyse de la transparence de ces services et les disparités auxquels font face les usagers.

V/ Soutien aux peuples

1) Soutien aux Munduruku du Brésil

Le Brésil construit et prévoit de construire toute une série de barrages en Amazonie, territoire de nombreux peuples autochtones dont les modes de vie reposent largement sur les fleuves qui les entourent. Or, en plus des nombreuses conséquences négatives des barrages constatées par ces peuples, leurs droits ne sont pas respectés alors même que le Brésil a ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2002 et reconnaît ces droits dans sa Constitution, notamment le droit à la consultation préalable, libre et éclairée. Face au refus du gouvernement brésilien d'ouvrir un dialogue avec les populations autochtones dans le contexte de la construction de grands barrages hydroélectriques, **France Libertés a organisé un certain nombre d'activités afin de sensibiliser le grand public en France et de porter cette thématique à l'attention de l'ONU pour que l'Etat brésilien respecte enfin ses engagements internationaux.**

Pour parler de ces questions, nous avons invité, en partenariat avec l'association *Amazon Watch* et *International Rivers*, **Ademir Munduruku, représentant du peuple des Munduruku et Felicio Pontes, procureur fédéral de la région du Para.** Des événements ont été mis en œuvre à la fois en France et à Genève aux Nations Unies.

Dans le cadre de la 29^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, France Libertés a traité de la problématique à travers l'envoi d'une [déclaration écrite](#) sur la question, l'organisation d'un *side event* et de rencontres avec diverses personnes travaillant pour les Nations Unies.

L'événement parallèle organisé au sein du Conseil des droits de l'Homme s'est tenu le 24 juin en association avec la *Bianca Jagger Human Rights Foundation*, *Amazon Watch* et *International Rivers*. Ayant pour titre « **Barrages hydroélectriques et consultation des peuples autochtones : propositions concrètes pour mettre fin aux violations dans l'Amazonie brésilienne** », la conférence visait à mettre en lumière le protocole rédigé par les Munduruku quant à la consultation qu'ils

attendent de la part du gouvernement brésilien avant tout projet de barrage hydroélectrique sur leurs territoires. Ademir Munduruku, leader autochtone, est revenu sur l'impact des barrages sur la vie de son peuple. Felicio Pontes, procureur fédéral de l'Etat du Pará, est intervenu sur le contexte juridique et judiciaire autour des barrages au Brésil. Enfin, Bianca Jagger, présidente et fondatrice de la Bianca Jagger Human Rights Foundation, a témoigné des violations dont sont victimes les populations autochtones de la zone concernée. Cet événement a rassemblé une **quarantaine de personnes dont des membres de la société civile, des équipes des Nations Unies et aussi des représentants d'Etats.**

En outre, Ademir Munduruku et Felicio Pontes ont pu alerter sur les violations ou menaces quant aux droits des peuples autochtones dans le cadre de la construction de barrages en Amazonie brésilienne lors de rencontres. **La Représentation permanente du Brésil aux Nations Unies à Genève, les équipes de Rapporteurs spéciaux** (Rapporteurs spéciaux sur l'indépendance des juges, le droit à l'eau et à l'assainissement, l'environnement, et groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'Homme) ainsi que **la personne en charge du Brésil à la section Amérique latine du Haut Commissariat aux droits de l'Homme ont été rencontrés.** Après discussion, les experts nous ont invités à leur envoyer une **"communication"** la plus précise possible : nous avons donc travaillé à la rédaction d'un document de 10 pages reprenant l'ensemble des éléments nécessaires pour retracer les violations des droits humains et en quoi et comment le Brésil est impliqué.

La Fondation France Libertés a aussi organisé de **multiples actions à Paris** avec Ademir Munduruku et Felicio Pontes afin **d'alerter autorités publiques** (parlementaires), **entreprises** (EDF), **société civile et grand public** (conférences publiques) sur les violations commises par l'Etat brésilien contre les populations autochtones. Ils ont également été interviewés par de nombreux médias français et internationaux.

2) Campagne pour le respect des droits des Jummas du Bangladesh

En début d'année, nous avons été sollicités par La Voix des Jummas (LVJ), partenaire historique de la Fondation, pour amplifier notre soutien aux peuples autochtones Jummas du Bangladesh au regard de la situation de plus en plus tendue dans la zone des Chittagong Hill Tracts où ils vivent. **Face à l'indifférence de la communauté internationale pour les peuples Jummas du Bangladesh et à l'impunité des auteurs de violations des droits humains et violences commises à leur encontre, la Fondation Danielle Mitterrand a lancé une campagne internationale.** La Voix des Jummas, le Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones (GITPA), Survival International France, ICRA International, International Council of indigenous peoples of CHT (ICIP-CHT), Kapaeeng Foundation (Bangladesh), Jummanet Japon, Chittagong Hill Tracts Commission ont pris part à cette action d'envergure.

Lancée à l'occasion de la journée internationale de la paix, le 21 septembre, la pétition revient sur le contexte historique de conflit entre le gouvernement du Bangladesh et les Jummas à la suite du processus de colonisation de leurs terres dans les années 1980. En 1997, est signé un accord de paix entre le gouvernement et les Jummas prévoyant

- le démantèlement des camps militaires non permanents dans les Chittagong Hill Tracts et la fin de la militarisation excessive de la région ;
- la restitution des terres confisquées aux Jummas par l'armée et les colons et l'arrêt immédiat du processus de colonisation ;
- une délégation de pouvoir aux institutions locales afin que les populations Jummas puissent jouir d'une plus grande autonomie politique.

Or, 18 années après la signature de l'Accord, il n'est toujours pas respecté. **La pétition appelle donc le Premier ministre du Bangladesh, Madame Sheikh Hasina, à mettre un terme aux violations des droits de l'homme dans la région des Chittagong Hill Tracts et à honorer sa promesse en respectant pleinement les résolutions de l'Accord de paix de 1997.**

La pétition a été mise en ligne sur *We sign it* en français et anglais et est également disponible en version papier en langue bengalie et japonaise. **Parrainée par Gilbert Mitterrand**, président de la Fondation, **Noël Mamère**, député français et également **le Roi et la Reine des Chakmas**, M. Raja Devashish Roy et Mme Yan Yan, **la pétition a reçu le soutien de plusieurs personnalités** telles que Benoit Hamon, Jean Glavany, Michel Lesage, Bernard Lavilliers, Bianca Jagger, Lars-Anders Baer (ancien rapporteur spécial de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations-Unies), Laurie Fergusson (député Australien) et Kuupik Kleist (ancien premier ministre du Groenland).

La pétition a recueilli plus de 12.000 signatures issues de 118 pays. Elle a permis d'éclairer la situation des Jummas du Bangladesh et de faire pression sur le gouvernement du Bangladesh. Elle sera remise à la Premier Ministre du Bangladesh en 2016.

3) Suivi du cas Caimanes au Chili

Le 22 mars 2015, la Fondation a octroyé à Elif Karakartal, anthropologue et réalisatrice, un statut d'observatrice internationale sur le cas Caimanes au Chili, cas particulièrement important quant aux dommages causés par l'extractivisme sur les communautés d'habitants. La Fondation agit pour mettre en lumière la situation à Caimanes depuis plusieurs années.

Elif Karakartal nous a rendu compte tout au long de l'année de la situation à Caimanes quant à la mise en danger des habitants par la présence d'un des plus grands réservoirs de déchets miniers au monde, observant les impacts causés in-situ par la mine « Los Pelambres » sur les populations et l'environnement. Elle a également dû suivre les plaidoyers juridiques relatifs au cas de Caimanes et en particulier **accompagner les habitants de la communauté de Caimanes vers la mise en place de solutions pour garantir que le droit à l'eau soit respecté**, en relation avec la décision de la Cour Suprême de Justice du Chili qui exige à Minera Los Pelambres de restituer le cours naturel de l'eau, non contaminée par le réservoir de déchets miniers du Mauro. Sa mission incluait aussi de participer à des réunions avec des institutions, organisations, autorités locales et de répondre à la presse pour sensibiliser les acteurs institutionnels et citoyens quant à l'importance du respect du droit à l'eau face à l'extractivisme, à partir du cas de Caimanes.

Plusieurs articles ont été relayés sur notre site internet et les réseaux sociaux afin de sensibiliser le grand public en France sur ce cas et d'attirer l'attention sur les méfaits de l'extractivisme ainsi que sur les nouvelles méthodes des multinationales pour passer outre les décisions de justice.

4) Rencontre avec des représentants des Guarani-Kaiowa du Brésil

Du 19 au 26 juillet, Valdelice Veron et Nathanael Vilharva, deux représentants de la communauté Guarani-Kaiowá du Brésil sont venus en France dénoncer les violences que leur peuple subit. France Libertés les a rencontrés et les a aidés dans leur combat.

Les Guarani-Kaiowá sont le peuple autochtone le plus important du Brésil. Ils sont environ 45 000 à vivre dans l'Etat du Mato Grosso do Sul qui s'est fait le champion de l'agrobusiness. Les Guarani-Kaiowá sont expulsés de leurs terres pour pouvoir installer des cultures intensives de soja et de canne à sucre, menant à la déforestation du territoire et à la pollution des cours d'eau que les populations locales utilisent pour boire. Les menaces qui pèsent sur ce peuple sont extrêmement graves, certains parlant même de génocide. Lorsque les Guarani-Kaiowá sont expulsés de leurs terres, ils s'entassent dans des réserves où ils vivent dans des conditions indignes, ou ils s'installent en bord de route où les accidents sont fréquents. Privés de leurs moyens de subsistance, la seule perspective de travail qu'ils ont est celle de travailler pour ces grands propriétaires et multinationales qui les ont chassés de leurs terres. Pis encore, leurs conditions de travail sont proches de l'esclavage. Pour ceux qui décident de résister et de rester sur leurs terres traditionnelles, ils font face aux agressions et aux assassinats. Depuis 2003, 299 chefs autochtones ont été assassinés dans cet Etat. Ces hommes qui défendent leurs terres font face aussi à la détention arbitraire, à la destruction de leurs villages, de leurs cultures et de leurs biens. Les conséquences sont dramatiques : la malnutrition est un mal courant au sein de ce peuple. Cette population connaît aussi un des taux de suicide les plus élevés au monde, fléau touchant même les enfants, chose extrêmement rare.

France Libertés défend les droits des populations autochtones, que ce soit leur droit à la terre, leur droit de choisir leur mode de vie, ou leur droit à une alimentation saine et à l'eau potable. La venue de Valdelice Veron et Nathanael Vilharva à l'occasion du Sommet des Consciences organisé par l'Elysée a été l'occasion pour France Libertés de soutenir ce peuple en lutte. **Une conférence de presse le 22 juillet** a permis de sensibiliser les journalistes à la situation dramatique des Guarani-Kaiowa.

De par son expertise des mécanismes onusiens, France Libertés a facilité le contact entre des représentants de l'ONU et les deux leaders Guarani-Kaiowá, en particulier avec le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Ces rencontres ont permis d'alerter au plus haut niveau de l'ONU de la situation alarmante de ce peuple. En outre, une **communication a été envoyée à plusieurs Rapporteurs spéciaux demandant de se pencher au plus vite sur le cas des Guarani-Kaiowa et d'appeler le Brésil à respecter ses engagements internationaux.**

5) Festival de cinéma de Douarnenez sur les résistances dans les Andes

La 38^{ème} édition du festival de cinéma de Douarnenez avait pour thème « Peuples des Andes ». L'occasion pour France Libertés, engagée depuis de nombreuses années pour les droits des peuples autochtones en Amérique du Sud (lutte contre le projet Conga au Pérou, guerre de l'eau à Cochabamba, défense du droit à la consultation des Munduruku au Brésil...) de rejoindre ce grand rendez-vous cinéphile.

La Fondation Danielle Mitterrand a participé à l'un des débats sur l'exploitation des richesses naturelles dans les Andes. Emmanuel Poilane, directeur de France Libertés, a animé ce débat le 25 août 2015, au cours duquel quatre indiens d'Amérique du Sud ont témoigné des menaces causées par l'exploitation des ressources naturelles dans leur région et de leurs luttes contre les multinationales responsables.

Les quatre invités, **Ricardo Camilo Niño Izquierdo** (Arhuaco, peuple autochtone de Colombie, représentant de la lutte pour la récupération des territoires de la communauté Arhuaco), **Norma Mayo** (représentante du Cotopaxi et dirigeante de la Coordination des nations indigènes d'Équateur), **Cancio Rojas** (originaire du Nord Potosi en Bolivie et leader de l'organisation de l'ayllu valorisant les formes d'organisations communautaires andines), **Oscar Olivera** (l'un des fondateurs de la *Coordinadora* qui a agi lors de la guerre de l'eau en 2000) ont dressé un panorama global de la situation dans les Andes. Ils ont alerté sur le dépouillement des richesses, sur la pollution de l'environnement, ou encore sur la contamination des fleuves au mercure. Les actions des entreprises multinationales participant à la marchandisation de la nature ont été dénoncées tout comme la complicité des gouvernements dans ce processus. Cette occupation des terres autochtones par des multinationales suscite des mouvements de résistances des peuples pour les défendre. Les quatre intervenants ont rappelé que leur résistance dure depuis plus de 500 ans, et qu'elle est plus que jamais nécessaire dans ces périodes criminelles d'extractivisme acharné.

VI/ Extractivisme et droit à l'eau

1) Suivi des projets de terrain

Suite au lancement d'un appel à propositions « Le droit à l'eau face aux activités extractives » en 2014, neuf projets de terrain avaient été sélectionnés et soutenus par France Libertés. D'une durée de 12 à 18 mois, ces projets, initiés en 2014, sont pour la plupart terminés.

Projets achevés

Alter-médias – France

Projet : Droit à l'eau et industries extractives, la responsabilité des multinationales

Subvention allouée : 15 000 €.

Août 2014 - Décembre 2015

L'association Altermédias, qui gère les médias indépendants *Basta!* et *L'Observatoire des multinationales*, a proposé un travail journalistique ancré dans la réalité des communautés affectées, pour témoigner de différents cas de violation du droit à l'eau par les multinationales à travers le monde. Au total, ce sont 12 enquêtes qui ont été produites sur la base d'un travail de terrain, auxquels s'ajoutent 17 articles réalisés à distance sur ce sujet, ainsi qu'un rapport final synthétisant les enjeux principaux posés par les industries extractives : la question de l'information disponible pour les citoyens sur des sujets généralement techniques, l'utilité de plaider pour l'adoption de règles qui ne sont bien souvent pas respectées, la question des traités de libre-échange et la menace qu'ils représentent... Ce rapport sera rendu public dans le courant du premier semestre 2016.

Accion Ecologica – Equateur

Projet : Défense du droit à l'eau face aux activités pétrolières dans la province de Sucumbios (Pacayacu)

Subvention allouée : 13 120 €

Août 2014 – Août 2015

Le projet financé en Equateur dans le cadre du partenariat avec la *Corporación Acción Ecológica* a commencé avec l'analyse de la pollution de l'eau sur les territoires des communautés présentes sur la zone pétrolière Libertador, exploité par l'entreprise étatique PetroAmazonas. *Acción Ecológica* a ensuite travaillé à la sensibilisation des communautés locales en organisant des ateliers, des réunions afin de former les populations au suivi environnemental, aux indicateurs biologiques de pollution environnementale et à leur utilisation dans les rapports de dénonciation, etc. Ce travail d'analyse et de sensibilisation à ces méthodologies a permis de préparer les communautés à la prise en main de leur propre défense de leur droit à l'eau face à l'exploitation pétrolière. Un Comité des affectés de la pollution de l'eau à Pacayaku s'est formé, puis s'est élargi et regroupe maintenant 25 communautés. Maintenant l'Assemblée parle d'une seule voix, et réclame à PetroAmazonas et aux autorités locales le respect de leur droit humain à l'eau.

CELDF – Etats-Unis

Projet : Projet d'interdiction de l'extraction d'hydrocarbures

Subvention allouée : 10 000 €

Septembre 2014 – Septembre 2015

Plutôt que de lutter contre la fracturation hydraulique, une technique d'extraction du gaz, les membres de CELDF se sont dit qu'il serait plus efficace de lutter contre la philosophie de la loi qui vise la croissance économique sans prendre en compte les droits humains et le respect des écosystèmes. Il s'agit de faire passer des Chartes communautaires (*Community Bill of Rights*), des lois qui reconnaissent le droit à l'eau pour les communautés humaines et naturelles dans les limites de la communauté donnée. Concrètement, l'ONG états-unienne soutient la formation de comités citoyens. Une fois que ceux-ci sont élus, le *Community Environmental Legal Defense Fund* assure un appui juridique à la rédaction de la charte qui doit souvent, selon les Etats, être resoumise au vote citoyen. Ces textes permettent de donner des outils juridiques à la lutte contre les entreprises extractives au niveau de la commune. Par exemple, à Columbus, une ville de 800 000 habitants, une

Community Bill of Rights bannissant la fracturation hydraulique et déclarant le droit à une Eau pure est en préparation. Ce texte doit être voté en novembre 2016, mais l'enjeu est de taille puisque partout où ces chartes sont déjà passées, cela a été efficace et il n'y a plus eu d'activités extractives.

REDES AT – Uruguay

Projet : Campagne de défense du droit fondamental à l'eau

Subvention allouée : 14 994 €

Août 2014 – Août 2015

Dans un pays déjà particulièrement touché par l'agro-industrie, REDES AT a réalisé une étude sur les impacts potentiels des industries extractives en Uruguay où des entreprises sont actuellement en phase de prospection dans un contexte économique particulièrement favorable après la signature d'un traité bilatéral d'investissement entre l'Uruguay et les Etats-Unis en 2004. *REDES AT Uruguay* a également fait un important travail de plaidoyer pour dénoncer l'accord qui a été signé en octobre 2009 entre la compagnie pétrolière nationale de l'Uruguay, *Administración Nacional de Combustibles, Alcoholes y Portland* (ANCAP), et Schuepbach Energy, une entreprise états-unienne. L'analyse faite par *REDES AT* démontre le risque de graves dérives liées à de possibles interprétations du contrat, dans lequel les techniques d'exploitation notamment ne sont pas précisées, ce qui laisse la porte ouverte à la fracturation hydraulique. La publication de ces rapports, l'organisation de conférences, de forums, et la coopération avec les principaux mouvements syndicaux ont permis à *REDES Amigos de la Tierra Uruguay* de véritablement créer un débat national sur ces questions extractives et la façon dont elles menacent le droit à l'eau, remettant ainsi en question la réforme constitutionnelle de 2004 qui établissait la priorité de l'usage domestique de l'eau sur les autres usages.

Paribartan – Inde

Projet : Renforcement de l'implication des communautés marginalisées affectées par les mines de charbon dans le plaidoyer pour défendre et protéger leur droit à l'eau ainsi qu'un accès et une gouvernance équitables des ressources naturelles

Subvention allouée : 15 000 €

Août 2014 – Août 2015

Ce projet visait à renforcer les alliances au niveau des villages, en passant notamment par la formation des femmes aux questions liées au droit à l'eau face aux activités extractives, afin de mener collectivement un travail de plaidoyer auprès des autorités locales. Avec les 30 femmes formées, *Paribartan* a pu élaborer une carte des ressources en eau disponibles dans la région, identifier celles qui sont menacées par les industries extractives, et organiser des rassemblements permettant tant de sensibiliser les populations que de manifester le mécontentement des collectifs formés. Dans une région où la question de la pollution des eaux est ignorée par les autorités et les médias, les analyses chimiques qui ont été menées en complément de la partie « mobilisation » du projet ont contribué à cette prise de conscience. L'eau est désormais vue par les élus, les décideurs locaux et les médias comme une question communautaire qui requiert des modes de décisions collectifs.

GWEFODE – Ouganda

Projet : Sauvegarde du droit à l'eau pour les populations des zones d'extraction de fer dans le district de Kabale

Subvention allouée : 14 998 €

Août 2014 – Août 2015

L'organisation ougandaise *Gender Equality and Women Empowerment for Development (GWEFODE)* a réalisé un important travail de renforcement communautaire dans des régions affectées par l'extraction du fer en passant par la capacitation et l'autonomisation des femmes à la gestion de l'eau participative, démocratique, transparente et durable. Un système de récupération des eaux de pluies a été financé à Rurembo dans le cadre du projet soutenu par France Libertés, qui permet à 200 personnes d'avoir accès à une eau propre à la consommation après que leurs droits aient été menacés par l'industrie minière. Un Comité des Usagers de l'Eau, principalement composé de femmes, a été mis en place afin d'assurer la gestion de l'équipement, sa maintenance et son bon usage.

Projets toujours en cours :

Gaia Foundation – Ghana, Ouganda, Afrique du Sud, Kenya

Projet : Renforcement des voix de la société civile africaine pour la défense du droit à l'eau face aux activités minières

Subvention allouée : 15 000 €

Par ses actions, la *Gaia Foundation* vise le renforcement de la société civile africaine en encourageant la construction de coalitions nationales par le biais de ses partenaires locaux pour qu'ils aient une résonance dans les pays où elle a travaillé dans le cadre de ce projet : au Ghana, en Afrique du Sud, au Kenya et en Ouganda. Le travail de renforcement des capacités commence au niveau de la communauté, avec des formations sur la recherche active participative, afin de collecter des données sur l'étendue des impacts des industries extractives sur les droits des femmes, le droit à une alimentation saine et à un territoire. C'est sur ses expériences de terrain et avec les communautés locales que *Gaia* fonde son travail de plaidoyer pour la reconnaissance des Sites Naturels Sacrés (SNS). Sources d'eau, bosquets, montagnes, marécages, rivières, zones de reproduction pour certaines espèces, ces espaces jouent un rôle particulier dans les écosystèmes de la planète.

FUNDAR – Mexique

Projet : La protection du droit à l'eau face aux activités extractives dans la Sierra Norte de Puebla

Subvention allouée : 15 000 €

Au Mexique, le Centre d'Analyses et de Recherche *Fundar* travaille à la formation juridique de communautés rurales et autochtones dans la région de la Sierra Norte de Puebla, menacées par plusieurs projets miniers et de fracturation hydraulique visant l'extraction du gaz de schiste. Il s'agit pour les communautés de prendre conscience des droits qui sont les leurs afin de mieux résister à

ces projets. A Ixtacamaxtitlan, une concession a été octroyée à l'entreprise minière canadienne Almadens Minerals, violant par là le droit des communautés à être consulté. Un groupe d'avocats menés par l'équipe de Fundar et en coordination avec les communautés locales a présenté un recours d'*amparo* contre le Ministère de l'Economie Mexicain. Ce procès, en cours, a entraîné la suspension des activités de l'entreprise jusqu'au jugement et constitue une forme de protection immédiate des communautés dans l'attente d'une décision judiciaire. L'équipe de *Fundar* assure également une veille sur un processus de consultation en cours à Tetela de Ocampo en vue de l'installation du projet minier Espejeras. Fundar forme les communautés sur leurs droits à exprimer un Consentement Libre, Informé et Préalable, aux exigences qu'elles doivent avoir sur le contenu du processus de consultation et sur son résultat.

2) Brochure « le droit à l'eau face aux activités extractives – la mobilisation de la société civile »

Dans le cadre de la valorisation des informations recueillies à partir des données terrain, France Libertés a travaillé en 2014 sur la production d'un [document de capitalisation](#). Sur le thème du droit à l'eau face aux activités extractives, ce document a pour objectif de :

- présenter le contexte actuel de l'extractivisme
- informer sur les conséquences induites par les activités extractives sur la ressource en eau
- mettre en lumière les atteintes portées à la pleine jouissance du droit à l'eau
- valoriser les initiatives locales luttant contre les dérives de l'extractivisme et promouvant une gestion raisonnée des ressources minérales (projets soutenus par la France Libertés)

Présenté sous forme de livret, cet outil a été finalisé et imprimé en 2015 et a été diffusé lors des événements organisés par France Libertés autour de la question de l'extractivisme comme, par exemple, à l'atelier « Eau et Energie » organisé au Forum Social Mondial de Tunis ou à la conférence « Quand les projets extractivistes mettent en péril les droits des peuples autochtones et les écosystèmes » organisée dans le cadre des Rencontres Eau, Planète et Peuples de Paris durant la COP21.

3) Plaidoyer au Conseil des droits de l'Homme

En mars 2015, la Fondation Danielle Mitterrand a tenu à porter à l'attention du Conseil des droits de l'Homme ainsi que de plusieurs experts des Nations Unies la problématique du droit à l'eau face aux activités extractives en Amérique centrale.

Un **side event** a ainsi été organisé le 10 mars au Conseil des Droits de l'Homme. Il visait à mettre en exergue comment le droit à l'eau est fortement impacté par les industries extractives. Au-delà de la mise en danger de ce droit, c'est une succession de droits fondamentaux qui se trouvent atteints (droit à la santé, au logement, etc.). Un focus sur l'Amérique centrale était mis, cette région étant particulièrement vulnérable à ce problème du fait des nombreuses ressources minières particulièrement convoitées.

Donald Hernandez Palma, avocat hondurien de défense des communautés locales touchées par les projets extractifs de l'organisation CEHPRODEC (*Centro Hondureño de Promoción al Desarrollo Comunitario*), a ensuite présenté le cas des habitants de la vallée de Siria. Ces derniers subissent des atteintes graves et durables à leur droit à l'eau depuis plusieurs années suite aux activités minières menées par l'entreprise Entremares, filiale de la multinationale canadienne Goldcorp. Lors de l'implantation de cette entreprise, les communautés vivant sur le site d'exploitation ont été déplacées puis relocalisées plus loin dans la vallée. Les activités extractives d'Entremares ont eu des répercussions sanitaires sur les communautés environnantes du fait de la contamination de la ressource en eau. 17 actions juridiques sont actuellement en cours afin que soit établies les responsabilités. Le manque de volonté de l'Etat hondurien a été mis en exergue. Donald Hernandez Palma est aussi revenu sur le contexte plus général du Honduras qui reconnaît aux mines le caractère d'utilité publique et dont le territoire fait actuellement l'objet de plus de 800 demandes de concessions.

Marcos Orellana, Directeur du programme droits de l'homme et environnement de CIEL (*Centre for International Environmental Law*), a pour sa part présenté l'initiative de la société civile au Salvador qui s'est mobilisée contre le projet d'une entreprise minière canadienne, filiale de la Pacific Rim. Les activités extractives de cette entreprise allaient créer une forte pression sur le seul fleuve du pays. La mobilisation des habitants a été très forte et a déclenché un véritable débat national. En réponse à cette mobilisation, l'Etat du Salvador a mené une étude d'impact environnemental dont les résultats ont indiqué un risque trop élevé pour l'environnement et en particulier pour la ressource en eau. En conséquence, un moratoire a été instauré sur les concessions en cours. Ce moratoire est combattu vivement par la compagnie qui cherche toujours actuellement à prouver son inutilité. Marcos Orellana a ensuite présenté le cas du Guatemala avec l'entreprise Marlin qui, face à des problématiques similaires à celles rencontrées au Salvador, ne parvient pas à obtenir de tels résultats. Cela met en évidence une forte interdépendance entre les Etats et les entreprises avec des moyens importants de pression pour ces dernières. Pour terminer, l'intervenant a mentionné l'initiative menée par l'Equateur et l'Afrique du Sud au niveau des Nations Unies pour la création d'un nouvel outil juridique de transparence et responsabilité des entreprises en matière de droits humains.

Parmi la quarantaine de personnes ayant assisté au side event, nous avons noté la présence des missions permanentes du Honduras, du Canada, des Etats-Unis, du Nicaragua et d'Haïti. Le département fédéral des affaires étrangères suisses était aussi présent lors de cet événement. Du côté des organisations internationales, des membres d'Amnesty International, de la Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de Waterlex, de l'*International Commission Justice* (ICJ) et des *Peace Brigades International* (PBI) ont également assisté à l'évènement.

Outre le side event, **des rencontres** avec plusieurs experts des Nations Unies ont permis à France Libertés d'informer sur les interactions entre extractivisme et droit à l'eau. C'était aussi l'occasion pour notre partenaire Donald Hernandez Palma d'alerter les Nations Unies sur les nombreuses violations en cours au Honduras et de solliciter un appui. Nous avons pu rencontrer

- John Knox, Expert indépendant sur les droits de l'homme et l'environnement aux Nations Unies ;
- Madoka Saji et Ahreum Lee, assistantes du Rapporteur Spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement et du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux des Nations Unies ;
- la Mission permanente du Honduras aux Nations Unies ;
- Mélanie Santizo de la Section Amériques du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

VII / Lutte contre la biopiraterie

La lutte contre la biopiraterie est l'un des volets centraux du programme Droits des peuples de France Libertés. Cette problématique allie aussi bien des enjeux autour de la protection de la biodiversité que des enjeux éthiques et humains avec la défense des droits des peuples autochtones et de leurs savoirs traditionnels. En 2015, la Fondation a été particulièrement active sur le plan national dans le cadre du projet de loi biodiversité. France Libertés a également organisé un colloque international focalisé sur les alternatives à la biopiraterie. Enfin un travail d'identification de cas de biopiraterie a été mené tout au long de l'année.

1) Troisièmes rencontres internationales des alternatives à la biopiraterie en mars

Le 5 mars ont été organisées les Troisièmes Rencontres à l'Assemblée nationale. La première édition de ce type de rencontres internationales avait eu lieu à l'Assemblée nationale en juin 2009 tandis que la seconde édition s'était déroulée à Rio de Janeiro au Brésil en marge de la conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012. **Organisé sous le patronage de Chantal Berthelot, députée de Guyane,** les Troisièmes Rencontres faisaient écho à l'examen par les parlementaires français du projet de loi Biodiversité. Son titre IV traite de l'application du Protocole de Nagoya en France et donc de la mise en place de mesures pour un partage plus juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

Ce colloque international intitulé "Les alternatives à l'appropriation de la biodiversité et des savoirs traditionnels" a réuni près de 150 personnes du milieu associatif, politique, entrepreneurial, scientifique et citoyen afin d'établir un réseau d'acteurs pouvant agir contre la biopiraterie. La journée a été très riche en débats alliant aussi bien des aspects techniques et juridiques qu'abordant des débats éthiques et politiques. Les questions et interventions des participant-e-s ont été nombreuses et de très grande qualité interpellant avec une grande rigueur les intervenant-e-s.

Le colloque a été introduit par un état des lieux de la biopiraterie dans le monde par Daniel Joutard du Comité scientifique de lutte contre la biopiraterie de France Libertés. Puis François Meienberg de la Déclaration de Berne, ONG suisse, a expliqué des exemples de cas de biopiraterie.

La première table ronde animée par Agnès Sinaï, journaliste, s'intitulait "Des alternatives juridiques à la hauteur des enjeux ?". Les réponses ont été apportées en trois temps. La première est une analyse critique du Protocole de Nagoya notamment sur les mécanismes d'accès et partage des avantages (APA) par Victoria Tauli-Corpuz, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. Chantal Berthelot est revenue sur le projet de loi Biodiversité. Lucy Mulenkei de l'Indigenous Information Network a souligné le rôle et l'action des peuples autochtones contre la biopiraterie et dans les négociations internationales et nationales.

L'après-midi a été animée par Marie-Monique Robin, journaliste et réalisatrice. La seconde table ronde intitulée "Agir sur le terrain contre la biopiraterie" a été l'occasion pour les intervenant-e-s de décliner les différentes actions à mener pour lutter contre la biopiraterie. Sont intervenus : Claudie Ravel, fondatrice de Guayapi sur les alternatives économiques à la biopiraterie, Guy Kastler du Réseau semences paysannes qui s'est focalisé sur les banques de graines, Krystyna Swiderska de l'International Institute for Environment and Development dont l'intervention a porté sur les protocoles bio-communautaires et enfin Jean-Patrick Le Duc du Muséum National d'Histoire Naturelle qui a partagé son expérience des pratiques et code de conduite des organismes de recherche.

Une partie du colloque a été consacrée aux points de vue de S.E Jean-Paul Guevara, Ambassadeur de Bolivie en France et de Claudio Chiarolla de l'Institut du développement durable et de relations internationales (IDDRI) respectivement sur la prise en considération des intérêts des peuples autochtones par les États, et sur la brevetabilité du vivant face à la révolution génomique.

Le colloque a été conclu par la restitution de Valentin Brochard et Rozenn Le Berre, deux jeunes citoyens qui ont pu mettre en perspective les interventions de la journée. Puis, Chantal Berthelot a clôturé les Troisièmes rencontres internationales contre la biopiraterie avec beaucoup d'optimisme et d'espoir pour la lutte contre la biopiraterie.

A la suite du colloque, la Fondation a fait un travail de **capitalisation des Rencontres**. Tout d'abord, l'ensemble des échanges a été enregistré (cf. [sur notre page Dailymotion](#)) et un **compte rendu d'une cinquantaine de pages a été rédigé en français, anglais et espagnol**.

2) Plaidoyer dans le cadre de l'examen du projet de loi biodiversité

En 2015, France Libertés a continué la campagne autour du projet de loi relatif à la biodiversité. Ce projet vise notamment à créer une Agence française de la biodiversité. En outre, son titre IV est consacré à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages tirés de l'accès à ces ressources et connaissances traditionnelles associées (APA). Il s'agit de la ratification par la France du protocole de Nagoya, adopté en 2010 et ayant pour but de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). C'est pourquoi il était fondamental pour la Fondation **d'interagir avec les parlementaires dans le but de leur présenter notre point de vue sur la loi et nos amendements dans l'optique d'une loi la plus forte et efficace possible.**

Un document de positionnement dans lequel France Libertés affiche son soutien au projet de loi tout en pointant les manquements et **une série de propositions d'amendements** visant à améliorer le texte du projet de loi ont été rédigés par la Fondation. Ces documents ont été envoyés aux parlementaires dans le cadre de l'examen de la loi à l'Assemblée nationale (séance plénière) puis au Sénat (examen en commissions) ainsi qu'aux ministères concernés.

Les amendements proposés visent essentiellement à **renforcer la prise en compte des populations autochtones** dans le cadre de l'accès aux ressources génétiques et de l'utilisation de leurs savoirs traditionnels, à demander un **régime de sanctions plus dissuasif**, et à **créer des obligations extraterritoriales pour les acteurs français agissant à l'étranger**.

France Libertés a notamment exprimé son positionnement et ses amendements au cours **d'une audition au Sénat** par Jérôme Bignon, sénateur LR et rapporteur du projet de loi et lors de nombreuses **rencontres avec des parlementaires**. Nos amendements ont été, pour une très grande partie, repris et déposés par des parlementaires. En revanche, peu ont été adoptés. En 2016, la loi devrait être examinée en deuxième lecture puis votée, il nous faudra alors être attentif à la rédaction des décrets d'application de la Loi.

3) Identification et traitement de cas de biopiraterie

Durant l'année 2015, un travail important **sur l'établissement d'une méthode de recherche de cas de biopiraterie** a été réalisé par la volontaire engagée par France Libertés. Ont ainsi été identifiés différentes méthodes contenant chacune de nombreuses étapes à respecter afin de détecter des cas potentiels de biopiraterie. Ces méthodes seront testées et affinées en 2016.

Toujours dans l'optique de mettre au jour de nouveaux cas de biopiraterie, une **rubrique d'alerte contre la biopiraterie a été lancée en fin d'année en français, anglais et espagnol** invitant toute personne soupçonnant un cas de biopiraterie à nous en informer par le biais d'un formulaire en ligne sur notre site internet (<http://www.france-libertes.org/-Signalez-un-cas-de-biopiraterie-.html>).

Enfin, **un cas de biopiraterie concernant un brevet de l'Institut de Recherche et Développement (IRD) sur une molécule antipaludéenne contenue dans la Quassia Amara, plante de Guyane, a été identifié** grâce aux recherches conjointes de France Libertés, du Comité scientifique de lutte contre la biopiraterie de la Fondation et du chercheur en droit Thomas Burelli. **Cyril Costes, avocat membre du Comité scientifique et Thomas Burelli ont travaillé à l'écriture d'un mémoire d'opposition qui a été déposé par France Libertés le 23 octobre 2015 à l'Office européen des Brevets (OEB)**. L'objectif de la Fondation est d'apporter l'ensemble des arguments juridiques (droit international des droits de l'homme et droit de la propriété intellectuelle) et éthiques faisant de la demande de brevet de l'IRD, une demande non recevable et invitant par là même l'OEB à ne pas valider ce brevet. L'IRD n'a pas informé les populations autochtones et locales, n'a pas recueilli leur consentement et n'a pas envisagé de partage des avantages. En mobilisant les savoirs traditionnels des peuples autochtones sans respecter les principes mentionnés ci-dessus et ne mentionnant aucunement l'apport considérable de ces communautés dans le brevet, ce dernier est biopirate. Une action médiatique sera menée en 2016 en parallèle de l'action devant l'OEB afin de mettre en lumière les problèmes

éthiques et juridiques soulevés par ce cas de biopiraterie. En outre, l'IRD devra répondre à notre rapport d'opposition, et l'OEB trancher.

VIII/ Kurdistan irakien

1) Cérémonie de remise du Prix Danielle Mitterrand à Erbil

A l'invitation du Gouvernement Régional du Kurdistan Irakien et de la Fondation Sevan Parwer, la Fondation France libertés a participé le 23 novembre à une cérémonie d'hommage à la mémoire de Danielle Mitterrand à Erbil, capitale du Kurdistan Irakien, par l'intermédiaire de son Président et de son Secrétaire Général.

En réponse à cette invitation, Gilbert Mitterrand a proposé que cette cérémonie soit l'occasion de remettre les deux Prix annuels de la Fondation. **Le prix Danielle Mitterrand a été remis aux Peshmergas**, représentés par une jeune femme combattante, pour le rôle essentiel des Peshmergas dans la protection de leur nation depuis 2014. Danielle Mitterrand, « mère des Kurdes », se reconnaît dans le rôle fédérateur des Peshmergas au pays des diversités et des passions. Elle aurait apprécié aussi que les rangs des peshmergas soient largement ouverts aux femmes combattantes qui expriment autant l'esprit de défense et de protection que leur volonté exemplaire d'émancipation.

Enfin, **Gilbert Mitterrand a remis à Kendal Nezan, président de l'institut kurde de Paris, le prix spécial Danielle Mitterrand** pour consacrer le long compagnonnage entre l'Institut Kurde de Paris et la Fondation France Libertés.

Lors de cette cérémonie, le Président Massoud Barzani a prononcé un discours pour rappeler comment la « mère des kurdes » avait apporté son soutien à une cause ignorée de tous au lendemain du génocide de l'Anfal en 1988 et à la reconnaissance internationale du peuple kurde.

2) Appui à la formation des cadres de jeunesse

Danielle Mitterrand avait souhaité lors de sa dernière visite au Kurdistan en 2009 poursuivre son engagement sur place, en orientant son action vers la jeunesse et en la soutenant dans son désir d'émancipation et d'épanouissement. Depuis, **un partenariat s'est mis en place avec le gouvernement kurde, la Fédération Léo Lagrange et la Fondation France Libertés. Il a abouti à un projet de formation des cadres de jeunesse aux méthodes d'éducation populaire.** Une première formation réunissant 18 stagiaires kurdes a été réalisée, pendant dix jours en août 2015 à Suleymaniah, deuxième ville du pays. Une seconde formation est prévue début 2016 dans le gouvernorat de Dohuk.

De plus, France Libertés a participé à une visite organisée par le ministère français des Affaires étrangères dans le camp de déplacés irakiens de Bardarash en juin 2015 dans l'optique de

développer un projet d'accompagnement psycho-social des populations de ces camps en 2016. France Libertés, sur son initiative et avec la Fédération Léo Lagrange, pilotera le volet éducation non-formelle en direction des enfants du camp.

IX/ Déchets et Citoyenneté

1) Projet « Ressourceries Urbaines, approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et Kindia (Guinée) »

Ce projet est mené par un consortium Sénégal/Guinée/France composé par les ONG Enda, Coopération Atlantique – Guinée 44 (CAG44) et France Libertés. Le financement de ce projet, d'une durée de 3 ans, est assuré par le dispositif FISONG (Facilité d'Innovation Sectorielle – ONG) de l'Agence Française de Développement (AFD).

Le Sénégal et la Guinée sont confrontés à des faibles taux d'accès à des systèmes d'assainissement améliorés. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants des villes de Pikine et Kindia et à créer des emplois dans les secteurs des déchets solides et liquides. Ceci passe par des actions de sensibilisation des habitants, d'accompagnement des entrepreneurs locaux et de renforcement des politiques locales en matière de prévention et gestion des déchets.

En 2015, le projet a très peu avancé en raison de l'épidémie d'Ebola qui a fortement touché cette région, en particulier la Guinée. Une formation, réunissant les équipes sénégalaise et guinéenne devait être organisée durant l'année en Guinée, mais a dû être annulée pour des raisons sanitaires. Les bailleurs ont été informés du retard pris et les objectifs prévus pour le projet pour l'année 2015 ont été reportés à 2016.

2) Recherche-Action « Déchets et Citoyenneté »

Ce projet, d'une durée de 3 ans, s'est terminé en juin 2015. Financé par le Conseil régional d'Ile-de-France via le dispositif « Partenariats institutions - citoyens pour la recherche et l'innovation (Picri) », le projet se focalisait sur le territoire francilien. La recherche-action a été menée par France Libertés avec l'association ENDA Europe et la Chaire d'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEMVL).

Il s'agissait d'étudier et de mettre en valeur la **contribution de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'élaboration de nouvelles formes de prévention et de gestion des déchets en Ile-de-France et à l'international**. Né des échanges avec les ramasseurs de matériaux recyclables brésiliens, le projet représentait un prolongement des rencontres franco-brésiliennes dans sa recherche d'une gestion plus sociale et démocratique des déchets.

L'année 2015 a donc marqué la fin du projet, concrétisée par **l'organisation d'une réunion publique le 30 juin 2015 au sein des locaux de la Région Ile-de-France, sur le thème « Economie sociale et**

solidaire, déchets et territoires ». Dans cette réunion publique de clôture, outre le bilan de cette recherche, l'accent a été mis sur la place des territoires dans le développement de l'économie du réemploi et des déchets. Les interventions lors de cette réunion ont éclairé les opportunités pour les acteurs de l'ESS comme pour les collectivités territoriales de l'émergence d'une économie territoriale du réemploi et des déchets porteuse des valeurs d'un développement durable et solidaire. Elles ont également montré les difficultés pour faire émerger de tels écosystèmes sur les territoires et des pistes pour les dépasser.

X/ Pour une gouvernance alternative des migrations

Fondée par France Libertés, Emmaüs international et le mouvement Utopia, l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (O.C.U) est une organisation de dimension internationale qui a pour objectif de promouvoir et de contribuer à atteindre la liberté mondiale de circulation et d'installation des personnes. C'est dans ce cadre que la Fondation œuvre à la sensibilisation et au plaidoyer dans le domaine des migrations en lien également avec le regroupement d'associations « Des Ponts Pas des Murs ».

1) Participation au Forum Social Mondial à Tunis en mars

Lors du FSM de Tunis en mars 2015, la Fondation a cherché à sensibiliser les participants et partager sa vision des migrations.

Le stand de l'O.C.U installé au cœur du campus universitaire où se déroulait le Forum Social Mondial **a attiré beaucoup de visiteurs curieux, intéressés par l'idée de citoyenneté universelle**. Près de 250 couvre-passeports ont été vendus, et une bonne partie des tracts et autocollants ont aussi été distribués. Les simili-passeports en arabe ont notamment connu un franc succès. On peut évaluer à un bon millier de personnes le passage sur notre stand, et un grand enthousiasme pour nos initiatives.

Deux ateliers ont été organisés le 25 mars. **Le premier « Droits des migrants, pour un nouveau traité international » a rassemblé plus de 80 personnes** venues de nombreux pays (Tunisie, France, Espagne, Québec, Maroc, Mexique, Allemagne, USA, Inde, Algérie, Brésil, Ouganda, Ghana...). **Il visait à proposer l'idée de la rédaction d'un nouveau traité international sur les migrations**. L'atelier se voulait véritablement participatif invitant à ce que chacun exprime son point de vue sur cette idée et précise les droits qu'il aimerait voir figurer dans ce traité. Parmi les droits fondamentaux à protéger ou à revendiquer figurent le droit de circuler librement et de s'installer sur n'importe quel territoire sans visa, les droits sociaux et économiques pour les migrants au même titre que les citoyens du territoire d'accueil ou encore le droit d'asile étendu aux réfugiés climatiques.

Le second atelier était organisé par l'O.C.U en association avec Des Ponts Pas des Murs et portait sur « Le rôle des autorités locales dans la gouvernance alternative des migrations ». Cet événement a réuni environ 50 personnes. Il visait à mettre en lumière des expériences de gouvernance alternative des migrations au niveau local (ville de Sao Paulo ou de Nanterre par exemple).

2) Rencontre internationale « Gouvernance alternative des migrations » en mai

Dans un contexte marqué par les tragédies en Méditerranée, l'O.C.U et le CCFD-Terre Solidaire ont organisé avec *Espacio sin fronteras*, *Alternative Espace Citoyens* et le *Center for Migrant Advocacy* une rencontre internationale de deux jours les 22 et 23 mai 2015 sur le thème de la gouvernance alternative des migrations. Cette rencontre, qui a eu lieu à la Maison de l'Amérique Latine, avait pour objectif de faire un état des lieux des politiques migratoires dominantes et de mettre en lumière des modèles alternatifs existants dans différents endroits du monde afin d'apporter des réponses concrètes aux politiques migratoires actuelles.

Cette rencontre internationale a mêlé débats en plénière sur les modèles régionaux et les nouveaux acteurs de la gouvernance et ateliers de travail afin de formuler, avec les ONG internationales présentes, des propositions et une feuille de route vers une nouvelle gouvernance alternative et démocratique des migrations. Cette feuille de route se base sur le constat que l'ouverture des frontières n'est pas une utopie. Les objectifs principaux issus de ce séminaire sont la défense et la diffusion de cette idée ainsi que la reconnaissance des droits économiques et sociaux des migrants.

Des intervenant-e-s reconnus mondialement ont apporté leur analyse et leur expérience à notre rencontre, tels que **Bertrand Badie**, spécialiste des relations internationales, **Catherine Wihtol de Wenden**, spécialiste des migrations, **Fatou Diome**, auteure, ou encore **Paulo Illes** de la Mairie de Sao Paulo (Brésil). **Avec plus de 150 participants venus de quatre continents, le séminaire a été riche en débats et en propositions.**

En outre, **une mobilisation a été organisée le 22 mai au soir**, place Mahmoud Darwich à Paris. Après que Bertrand Badie ait rappelé en ouverture du séminaire que « le migrant est l'avenir du monde », **la manifestation a réuni plus de 500 personnes qui ont demandé « Des ponts, pas des murs »**. Les manifestants s'étaient munis de pancartes indiquant le nom d'une personne morte en méditerranée et ont fait une minute de silence pour rendre hommage aux victimes.

Un autre moment fort du séminaire a été la remise de passeports de citoyenneté universelle à trois personnalités engagées sur la question des migrations : **Gus Massiah**, figure de proue du mouvement altermondialiste, **Rogério Sotili**, secrétaire adjoint aux droits de l'Homme de la mairie de Sao Paulo, et **Titouan Lamazou**, navigateur.

3) Soutien aux migrants avec le réseau *Des Ponts Pas Des Murs*

A la suite des naufrages tragiques en Méditerranée, **la Fondation a pris part aux actions menées par le réseau d'associations Des Ponts Pas des Murs**. Constitué d'associations de défense des droits de l'Homme, d'associations de solidarité internationale, d'associations de migrant-e-s et de soutien aux migrant-e-s, ainsi que d'organisations syndicales, ce réseau a impulsé de nombreuses rencontres afin de promouvoir des actions communes en réaction à l'actualité.

Dans l'optique de proposer un autre regard sur les récents drames en Méditerranée et afin d'inviter les dirigeants à appréhender les migrations par le prisme des droits humains, plusieurs communiqués de presse ont été rédigés. La Fondation a participé à plusieurs manifestations et marches invitant à une lecture plus humaniste des migrations et condamnant la vision purement sécuritaire des gouvernements. En outre, une lettre signée par près de 100 organisations a été envoyée au Président de la République pour l'appeler à mettre en œuvre une autre politique migratoire en Europe conforme au respect de la vie et de la dignité humaine. Le 25 septembre, le cabinet de Monsieur Hollande travaillant sur la question a reçu des représentants du réseau Des Ponts Pas Des Murs.

XI/ Campagnes soutenues

1) Campagne internationale de désinvestissement

France Libertés participe à la campagne internationale pour le désinvestissement. Cette campagne positive vise à convaincre ceux qui placent de l'argent sur les marchés financiers de désinvestir des industries contribuant au dérèglement climatique pour réinvestir dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et alternatives. Il s'agit d'un enjeu majeur pour sauver le climat et enclencher la transition énergétique et la recherche pour de nouvelles énergies.

Le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles croît depuis plusieurs années. Les investissements dans les industries fossiles sont directement visés : des institutions privées, publiques, ou encore religieuses, aux entreprises en passant par les fondations et les États, tous sont appelés à retirer leurs actions des industries qui polluent la planète.

À l'occasion de la première Journée mondiale de désinvestissement le 13 février, France Libertés s'est mobilisée aux côtés de 350.org, d'Attac France et des Amis de la Terre pour lancer la campagne visant le retrait des banques françaises et du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) de l'industrie des combustibles fossiles. Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) détient 2,1 milliards d'euros d'actions et d'obligations dans le secteur des énergies fossiles au sens large, dont 920 millions d'euros d'investissement direct parmi les 200 entreprises les plus polluantes de la planète. La société civile s'est rassemblée devant le musée d'Orsay, tout proche de la Caisse des Dépôts dont dépend le FRR, avec pour mot d'ordre le désinvestissement du secteur fossile, mortifère pour la planète.

Fin 2015, **France Libertés a reçu le label "fossil free"** attribué par la plateforme *gofossilfree* aux organisations qui désinvestissent des combustibles fossiles dans le monde. Le label "fossil free" correspond au stade le plus avancé du désinvestissement. C'est que l'engagement de France Libertés est total : depuis avril 2013, la fondation a fait le choix de retirer de la banque Natixis tous ses livrets moyen terme et son épargne au profit d'une banque coopérative : le Crédit coopératif.

2) Enjeux d'eau, dialogue pour la paix

Enjeux d'eau est un projet éducatif destiné à favoriser les échanges interculturels entre des enfants du Nord et du Sud, en leur proposant un voyage virtuel à travers l'art autour du thème de l'eau, via

une plateforme numérique collaborative. Ce projet est porté par France Libertés en partenariat avec le dessinateur Titouan Lamazou, la Fédération Léo Lagrange, Sciences Po Toulouse, et avec le soutien du CNES, de l'Amade Mondiale, de l'UNICEF Niger et de l'UNHCR.

L'objectif de ce projet est d'éduquer les enfants à l'altérité, de développer en eux l'empathie et la compréhension du monde en s'appuyant sur l'eau, source de vie et utilisant comme médian, l'art. Donner aux enfants l'opportunité d'avoir une meilleure connaissance et compréhension de l'autre et du monde est une nécessité dans un monde où l'ignorance conduit à l'intolérance, car au Nord comme au Sud, les enfants sont souvent confrontés à la violence. Des écoles et centres de loisirs de Monaco, de Midi-Pyrénées et du Niger ont déjà pu être impliqués et mis en relation à travers ce projet. Par le biais d'*Enjeux d'eau*, les élèves apprennent également à mieux se connaître, en échangeant notamment sur leur environnement respectif.

France Libertés a participé au financement du projet et a mené une campagne de financement participatif sur la plateforme Arizuka ayant permis de récolter plus de 2.000€. Un site internet, www.enjeuxdeau.org, permet de prolonger le projet et donne la possibilité à tout centre de loisirs ou classe d'enfants de communiquer avec d'autres enfants quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Le projet sensibilise enfants de France et du Niger à l'accès à l'eau et à la diversité culturelle, et in fine forme les acteurs de la paix et porteurs d'eau de demain.

3) Soutiens aux luttes en France et à l'international

France Libertés a participé à la **campagne de crowdfunding du média alternatif Altermondes** sur la plateforme Ulule, qui a été un succès puisqu'elle a dépassé son objectif et a permis de récolter plus de 60.000€.

Par ailleurs, la fondation continue de soutenir et de relayer les combats de la société civile internationale : elle a soutenu la campagne des Amis de la Terre en **solidarité avec les habitants de In Salah qui lutte contre l'exploitation du gaz de schiste**, elle a signé la pétition de l'association Sherpa sur les **conditions de travail imposées par Vinci aux migrants au Qatar**, ou encore la **lettre commune adressée aux banques pour demander de se retirer des financements du charbon**.

France Libertés a également rejoint la **Déclaration des droits de l'humanité** initiée par Corinne Lepage et le **manifeste « Chefs d'Etat, osez ! »** de Nicolas Hulot pour appeler les responsables politiques des pays les plus riches et les plus émetteurs de gaz à effet de serre à relever le défi climatique.

XII/ Comités-relais en action

1) En Gironde

→ **Des projections-débat en partenariat avec le cinéma Utopia de Bordeaux**

Le premier événement était la projection du documentaire d'Eugénie Dumont *Héritage Fight* qui retrace la lutte d'une communauté aborigène contre la privatisation des ressources naturelles. Deux intervenants ont participé au débat : Claire Laux, professeur d'histoire à Sciences Po, spécialiste de l'Océanie et Lise Girard, anthropologue.

Le second était le documentaire *Les Fils de Benkos* sur la Colombie en présence de Carlos Rudolfo Bedoya, l'un des leaders de la *Mesa Interbarrial de Los Desconectados*, association lauréate du prix Danielle Mitterrand 2013.

→ **Un débat "Nous sommes tous la République : Laïcité pour faire Société"**

Plus de 300 personnes ont répondu à l'appel du Collectif Horizon Laïque (SOS Racisme, Bld des Potes, France-Libertés Gironde). Après le sursaut républicain du 11 Janvier, les acteurs associatifs ont la responsabilité d'ouvrir des espaces citoyens permettant de réaffirmer la force des valeurs de la République. L'islamologue Ghaleb Benchiekh et le philosophe Christophe Miquieu ont affirmé que les réponses à ces défis ne peuvent être pensés uniquement en terme de sécurité et de justice.

→ **Une rencontre autour de l'eau comme bien commun**

Anne Le Strat présente au Conseil Départemental son livre *Une Victoire contre les Multinationales ; ma bataille pour l'eau de Paris*. Elle montre que chaque citoyen a le pouvoir de choisir le mode de gestion des services publics, des biens communs et explique comment le terrain de l'eau ouvre les portes d'une éducation citoyenne responsable des principes démocratiques.

→ **La 12^{ème} édition du concours « Citoyenneté européenne »**

L'écrivain turc Yigit Bener et l'écrivain norvégien Gunnar Staatlesen ont rencontré et échangé avec les jeunes de dix collèges de Gironde et ont ainsi appréhendé l'identité européenne comme une "tentative de dépasser les étroitesse nationales". Ces rencontres permettent d'aborder les concepts de frontière, de nation, de langue, des migrations, et de réfléchir aux réponses humaines et courageuses à apporter à cette Europe en perdition.

2) Dans la Loire

→ **Des actions pour les droits des migrants**

Chaque dernier mardi du mois, un Cercle du Silence est organisé sur une place publique de Roanne pour dénoncer le non-respect des droits des migrants. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les passants à l'aide de banderoles, d'affiches et de tracts sur les conditions de vie des réfugiés et exilés, et sur la situation des sans-papiers en Roannais dont certains sont encore à la rue malgré les propositions d'hébergement de la part de particuliers ou d'associations.

France Libertés Loire fait partie du collectif « Un toit pour tous » (avec RESF, le Secours catholique, la LDH....). Devant le refus des pouvoirs publics d'assumer leur responsabilité en matière

d'hébergement des personnes en situation de détresse, ce collectif a réussi à fournir un hébergement à plus de 180 migrants déboutés du droit d'asile et à la rue.

En ouverture de la semaine de la solidarité internationale, le comité-relais a confectionné un mandala sur la voie publique à Roanne en partenariat avec RESF Loire Nord.

→ **Des actions pour le climat**

France Libertés Loire participe à un collectif d'associations dont l'objectif est la protection du vivant, le vivre bio, la transition énergétique: organisation d'une soirée débat après projection du film de J.P Jaud « Libres », organisation d'une conférence débat en présence d'Hélène le Teno sur la transition énergétique, participation au festival de l'agriculture et du paysage, réunions de réflexion sur pourquoi et comment faire ensemble ? ...

Suite à l'état d'urgence et à l'interdiction par le gouvernement d'organiser la marche mondiale pour le climat en amont de la COP21, le collectif d'associations a planté 3 arbres dans le jardin partagé d'une association locale d'insertion.

→ **Des actions contre le TAFTA**

Le collectif roannais « Stop TAFTA » dont France Libertés Loire fait partie a organisé la journée internationale d'information le 18 avril : des bénévoles ont distribué des tracts « non au grand traité Nord Atlantique » sur la voie publique et fait signer la pétition nationale.

→ **Des actions pour l'eau**

Une exposition sur l'eau a été installée à Cours (Rhône), à Renaison (Loire) et à Riorges lors de la journée de clôture départementale jumelée avec celle du mois de l'Economie Sociale et Solidaire.

3) En Lot et Garonne

→ **Des projections-débat pour les droits de l'homme à Agen**

Le premier événement est la projection du film « Pari(s) d'exil », suivie d'un débat avec le réalisateur Ahmet Zirek, kurde apatride. Le second film était « Héritage Fight », suivie d'un débat avec la réalisatrice Eugénie Dumont, pour défendre ce qui n'a pas de prix : une terre, une vision du monde, et plus que tout, un héritage culturel. Ces deux actions ont été mises en œuvre en partenariat avec « 100 % collectif » et les Montreurs d'Images.

→ **Lutte contre le racisme et les discriminations**

Avec « 100 % collectif » -collectif départemental contre le racisme et les discriminations-, dont France Libertés Lot-et-Garonne a été l'un des membres fondateurs en 1998 ont été organisés de nombreuses actions : 3 interventions dans des établissements scolaires, un forum citoyen à ciel ouvert, et un forum sportif avec un tournoi de rugby pour lutter contre le racisme.

→ **Sensibilisation autour du droit à l'eau**

Le comité-relais Lot-et-Garonne a participé à l'Eco-festival de Nérac, avec un atelier « Eau » pour les enfants et a sensibilisé dans les médias autour des liens entre l'eau et le climat dans le cadre de la COP 21.

→ **Actions pour la scolarisation au Niger**

Depuis 1996 ont été mises en œuvre des réalisations innovantes pour aider la scolarisation à Tahoua, Illéla, Kabelawa et Koma : achat de kits scolaires, remise en état des jardins, achat de produits d'hygiène et d'équipements pour les activités manuelles à chaque rentrée... Pour l'année scolaire 2015/2016, le comité-relais a financé un projet d'éducation et d'insertion socioprofessionnelle d'élèves handicapés dans la région de Tahoua, financé l'achat de 50 kits scolaires, et mis en place le parrainage d'une classe par la municipalité de Boé.

Pour assurer le financement de ces actions, l'association a organisé un concert à Dondas, la Rouquiquinante chante « c'est beau la vie », hommage à Jean Ferrat, ainsi que la 18^{ème} édition de la Tombol'art avec le soutien de la municipalité de Boé et de nombreux artistes. Les œuvres offertes lors de cette tombola ont été exposées à la médiathèque municipale de Boé.

Liste complète des comités-relais :

- Comité-relais France Libertés de l'Aude
- Comité-relais France Libertés de la Dordogne
- Comité-relais France Libertés de Gironde
- Comité-relais France Libertés de la Loire
- Comité-relais France Libertés du Lot
- Comité-relais France Libertés du Lot et Garonne
- Comité-relais France Libertés de l'Oise